
PROCÈS-VERBAL
SÉANCE EXTRAORDINAIRE
20 juillet 2026 À 17 h 30

SONT PRÉSENTS :

Monsieur le conseiller Jean-Pierre Thibert, siège #1
Monsieur le conseiller Michel Dupuis, siège #3
Monsieur le conseiller Luc Bellefroid, siège #4,
Madame la conseillère Marie Myre, siège #5,
Madame la conseillère Nathalie Pimparé, siège #6

Tous formant quorum sous la présidence du maire Daibhid Fraser.

EST ABSENT :

Monsieur le conseiller Martin Estermann, siège #2
Ayant justifié son absence
Est également présent, monsieur Marc Michot, directeur général. Greffier-trésorier

ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3. RÈGLEMENT À L'AMIABLE DOSSIER JURIDIQUE #760-22-013391 (500-09-031713-258)

4. RÈGLEMENT À L'AMIABLE DOSSIER JURIDIQUE #760-22-012568-229

5. APPEL DE CANDIDATURES AU POSTE D'INSPECTEUR MUNICIPAL

6. PÉRIODE DE QUESTION-ASSISTANCE

7. LEVÉE DE LA SÉANCE

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire, Daibhid Fraser constate le quorum et ouvre la séance à 17h 30.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2026-07x-01

IL EST PROPOSÉ :

ET RÉSOLU l'unanimité des conseillers ayants voté clairement de vive voix. Le maire ne vote pas.

QUE l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que présenté.

Adopté à l'unanimité de vive voix

3. RÈGLEMENT À L'AMIABLE DOSSIER JURIDIQUE #760-22-013391 (500-09-031713-258)

ATTENDU QUE la municipalité a un dossier juridique en cours portant le numéro 760-22-013391-241 (500-09-031713-258) dont la défense est assurée par la municipalité

ATTENDU QUE la municipalité ainsi que la partie demanderesse ont signé une entente de confidentialité le 01 décembre 2025;

ATTENDU QUE les partis ont entrepris des négociations de bonne foi afin de régler les litiges en question;

ATTENDU QUE les parties sont arrivés à une entente sur le dossier 760-22-013391-241;

ATTENDU QUE les termes et conditions de l'entente sur le dossier 760-22-013391-241 demeurent confidentiels;

IL EST PROPOSÉ :

2026-07x-02

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers ayants voté clairement de vive voix, le Maire ne vote pas.

DE DEMANDER AU Directeur Général de procéder au règlement final du dossier 760-22-013391-241 en procédant à la signature d'une déclaration de règlement hors cours, à l'abrogation de quatre résolutions de 2020 et 2021, ainsi qu'au retrait d'une lettre datée du 31 juillet 2023 et au paiement d'une indemnité.

Adopté à la majorité de vive voix

4. RÈGLEMENT À L'AMIABLE DOSSIER JURIDIQUE #760-22-012568-229

ATTENDU QUE la municipalité a un dossier juridique en cours portant le numéro 760-22-012568-229 dont la défense est assurée par les avocats de la FAMQ ;

***ATTENDU QUE** la municipalité et les demandeurs ont entrepris des négociations de bonne foi afin de régler les litiges qui les opposent;*

IL EST PROPOSÉ :

2026-07x-03

***ET RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers ayants voté clairement de vive voix, le Maire ne vote pas.*

***DE DEMANDER AU** Directeur Général d'autoriser les avocats de la firme Bélanger Sauvé à entreprendre des négociations avec les demandeurs afin de trouver les termes et conditions d'une entente à l'amiable satisfaisante pour tous les partis impliqués.*

Adopté à la majorité de vive voix

5. APPEL DE CANDIDATURES AU POSTE D'INSPECTEUR MUNICIPAL

***ATTENDU QUE** la municipalité a pris effet du départ de son inspecteur municipal, pour des raisons de santé;*

***ATTENDU QUE** la municipalité désire s'adjoindre les services d'un nouvel inspecteur municipal afin de répondre à ses obligations envers la population;*

IL EST PROPOSÉ :

2026-07x-04

***ET RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers ayants voté clairement de vive voix, le Maire ne vote pas.*

***DE DEMANDER AU** Directeur Général de procéder à un appel de candidatures dans les plus brefs délais afin de combler le poste d'inspecteur municipal, conformément à la description de poste déposée en annexe de la présente résolution.*

Adopté à l'unanimité de vive voix

6. PÉRIODE DE QUESTION-ASSISTANCE

7. LEVÉE DE LA SÉANCE

Les sujets à l'ordre du jour étant épuisés.

2026-07x-05

IL EST PROPOSÉ

***ET RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers et du maire.*

***DE DÉCLARER** la séance levée à 18h46.*

Adopté à l'unanimité de vive voix

*Daibhid Fraser,
Maire*

*Marc Michot
Directeur général*